

Du nouveau à la bibliothèque

A nos amis lecteurs !

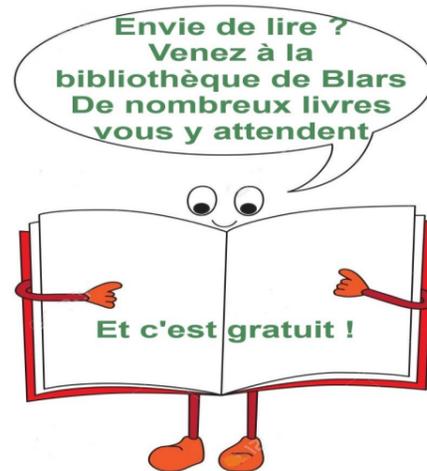
La bibliothèque a à votre disposition des livres généreusement offerts par la bibliothèque de Labastide Murat.

Ces livres sont en libre service et ne doivent pas être notés dans le cahier.

Profitez en, beaucoup de romans vous attendent,

Alors bonne lecture

Jeanine et Isabelle



La traditionnelle fête votive de Blars

La fête votive – la *vòta* en occitan (prononcez la *boto*) tire son nom du saint patron de l'église de Blars, Saint Laurent, célébré le 10 août, sous la protection duquel la commune (à l'époque la paroisse) a fait vœu de se placer.

C'est ainsi que chaque année, le village se rassemble le 1er dimanche du mois d'août précédant la Saint Laurent pour faire la fête. Et cette année comme les précédentes, elle fut réussie.

Amateurs de tripous le samedi matin, de quilles l'après-midi ont égayé la première journée qui s'est prolongée dans une ambiance assurée par tous les présents dans la cour de la salle des fêtes qui était aussi comble que le plancher l'était de gens pour danser jusque tard dans la nuit.

Le dimanche, la messe et l'hommage au monument aux morts ont été célébrés avec adhésion et solennité avant l'apéritif offert aux gens de la commune par le comité des fêtes et le départ pour les aubades qui, comme le veut la coutume, voit les maisons s'ouvrir pour y faire entrer la fête en rire et musique. Les danseurs étaient de nouveau au rendez-vous le soir et les volontaires du comité des fêtes ont pu s'exercer sur scène avec le groupe Esta'fêtes.

Enfin, le lundi a reçu comme à son habitude une cinquantaine de doublettes à la pétanque et c'étaient 450 personnes qui le soir se sont régalingées avec les grillades d'agneau, accompagnées par l'orchestre de Gérard Gouny.

Le comité des fêtes remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête et vous donne rendez-vous pour de prochaines festivités.

Le comité des fêtes remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête et vous donne rendez-vous pour de prochaines festivités.



La musique à Blars !

Samedi 11 mai 2024

Le samedi 11 mai dernier, se produisait à la salle des fêtes le groupe rock : BECKON TRIO animé par René LAVILLE.

Une ambiance particulièrement chaleureuse a fait le bonheur de nombreuses personnes venues au rendez-vous.

Un grand merci à ce groupe qui a œuvré gratuitement pour le plaisir de tous et merci au café associatif « le Blarsois » pour l'organisation de cette belle soirée.



Vendredi 26 juillet 2024

Plus de 200 personnes étaient au rendez-vous pour la rencontre avec la belle Eusébia lors de son concert à Blars.

Après Saint Pierre et Saint Benoît à la Réunion, Dortmund en Allemagne, Lauterbach en Autriche, Africajars, Eusebia a choisi de se produire dans notre petit village avant de poursuivre son chemin pour une longue tournée à travers l'Europe.

Eusébia, autrice, compositrice, chanteuse chorégraphe, danseuse et son groupe ont entraîné le public dans un tourbillon de danses pour promouvoir et partager la diversité culturelle de Madagascar.

Cette artiste renommée à Madagascar est la fille de Jaobjoby, figure de proue de la musique Malgache. Elle foule les planches depuis l'âge de 11 ans et exprime à travers la musique une vision authentique des valeurs de Madagascar.

Un service de restauration malgache était à disposition avec des plats traditionnels appréciés de tous, sans oublier le petit marché d'artisanat malgache.



Préserveons le bien vivre ensemble !

Pendant la saison estivale, nous avons constaté des nuisances provoquées par des chiens en liberté dans le village.

Pour rappel, tout chien éloigné de la personne qui en est responsable, qui n'est plus sous la surveillance effective de celle-ci ou qui se retrouve hors de portée de voix permettant son rappel est considéré en divagation.

La divagation des animaux est tout d'abord punie d'une contravention de 2ème classe soit 150 € voire d'une amende de 5ème classe, ce qui porte le montant à 1500 €.

Les chiens en action de chasse et les chiens en garde du troupeau ne rentrent pas dans le cadre de la divagation.

Il est important que chaque propriétaire prenne en compte ces nuisances afin d'y apporter les solutions qui permettront de préserver le « bien vivre ensemble »



**Divagation
des chiens**